



SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

Constats, axes stratégiques et plan d'actions

Mars 2007

Schéma de développement culturel du Pays Midi-Quercy

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	p. 3
2. PRESENTATION DU TERRITOIRE	p. 4
3. LES CONSTATS	p. 5
4. LES ENJEUX	p. 10
5. AXES STRATEGIQUES	p. 11
6. PLAN D' ACTIONS	p. 12
7. CRITERES D'ELIGIBILITE	p. 20
8. ANNEXES	p. 24

1. INTRODUCTION

Rappel du cadre d'initiation des projets culturels de territoire en Midi-Pyrénées

« Le Conseil Régional a souhaité intégrer à sa compétence relative à l'aménagement du territoire, une dimension culturelle, tout particulièrement dans le cadre de la mise en place des Contrats de Pays et des Contrats d'Agglomérations.

Il a donc été conduit à définir pour l'avenir, une véritable dynamique d'aménagement culturel du territoire en prenant en compte l'expérience passée car elle a permis de préparer le champ à investir.

L'Etat pour sa part accorde une priorité à la dimension d'aménagement du territoire de sa politique culturelle. »

Extrait du guide méthodologique pour la mise en place d'un projet culturel de territoire du 10/01/02

La démarche en Pays Midi-Quercy

La politique culturelle proposée pour le Pays Midi-Quercy vise à soutenir une démarche de développement local et une dynamique territoriale. L'entrée territoriale est primordiale. La politique culturelle s'inscrit dans une démarche de projet qui tient compte des enjeux de la charte du pays, des travaux réalisés par les consultants (cabinet Phosphoros puis Malika Boudellal), des spécificités du territoire et de l'existant.

En conséquence, la politique culturelle du Pays n'a pas pour vocation à soutenir un secteur en particulier. Elle vise un développement et un aménagement culturel du territoire. Elle place le public au cœur du projet.

Le document propose un schéma de développement culturel pour le Pays Midi-Quercy, priorisés pour les 3 années à venir. Ce schéma faisant l'objet d'une évaluation annuelle, est évolutif. Les actions qui seront proposées pour les années 2 et 3 (annoncées succinctement dans le document) tiendront compte des constats liés à l'évaluation et seront priorisées en conséquence.

2. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire du Pays Midi Quercy fédère quarante-huit communes de l'est du Département du Tarn et Garonne, dont la volonté de se constituer en Pays est l'aboutissement d'une démarche de développement local entreprise il y a une quinzaine d'années.

Entre Aquitaine et Massif central, le relief et l'hydrographie font du Pays Midi Quercy un territoire cohérent, diversifié et complémentaire (causses, vallée et gorges, terrasses alluvionnaires, coteaux calcaires), dont la rivière Aveyron constitue le grand axe fondateur.

Les sols et sous-sols conditionnent les activités humaines depuis la Préhistoire. Leur grande diversité est à l'origine des productions variées et des paysages si différents, remodelés par l'agriculture. Cet environnement explique l'habitat des hommes qui reflète les caractéristiques géologiques du sous sols (terre crue, brique, pierre, galets, ardoise,...) et sa répartition sur le territoire.

L'occupation des sols à dominante rurale (bois, polyculture, culture intensive, élevage extensif) offre des paysages ouverts et contrastés.

Ce territoire diversifié s'est révélé favorable à l'occupation humaine dont les premiers signes avérés remontent au Paléolithique et qui n'a cessée jusqu'à nos jours. Cette continuité de l'habitat à travers l'histoire se comprend aussi à travers les échanges intenses avec les territoires voisins.

La Préhistoire, la colonisation romaine, la croisade des albigeois, les guerres de religion, le développement commercial et industriel ont forgé ce territoire et ont laissé de nombreux témoins en Midi Quercy. L'urbanisation est cependant marquée par les créations médiévales : fondations templières, castelnaux, bastides. Remarquables encore aujourd'hui, repères monumentaux dans le paysage, elles identifient ce Pays et le rendent attractif (du point de vue à la fois de l'installation de nouveaux résidents et de la fréquentation touristique). La langue, la culture occitane, présente depuis plus de mille ans, est prégnante dans ce territoire de par l'héritage qu'elle a laissé, les troubadours, un corpus de textes juridiques, la production de nombreux écrivains ou la toponymie mais aussi au travers d'actions de création et de transmission actuelles.

L'occupation des sols et le développement économique ont dessiné un territoire qui s'organise à partir de bourgs ruraux et de Caussade, ville centre. Aussi les habitants ont-ils entretenu des liens constants du fait de leurs activités quotidiennes (marchés, loisirs, lieux de travail) et des services publics communs (écoles, bibliothèques, transports,...).

La densité de la population est inégalement répartie ; décroissante d'ouest en est et du sud au nord, les écarts de densité sont de l'ordre de 1 à 10. Cette situation intermédiaire entre ville et campagne, lui confère un pouvoir attractif fort, au risque de créer une fracture territoriale et de nuire à la cohésion de sa population.

Des caractéristiques de son territoire et de son évolution, résulte une prise de conscience des élus, des acteurs socioprofessionnels et des associations.

Dépositaire d'un patrimoine naturel et culturel riche, à fleur de territoire, mais inégalement mis en valeur et dans l'ensemble peu accessible, caractérisé par une population en pleine mutation dont les aspirations, les pratiques sociales et culturelles peuvent apparaître contradictoires et leurs préoccupations éloignées (nouveaux résidents en provenance de milieux urbains), une population au sein de laquelle les associations jouent un rôle dynamique d'intégration , un aménagement de l'espace qui privilégie les zones sous influence urbaine, le Pays Midi Quercy propose un schéma de développement culturel visant le développement culturel de son territoire, dont la personnalité sera ainsi confortée et la cohésion sociale de ses habitants renforcée.

3. LES CONSTATS

Dans les différents domaines culturels

Le patrimoine culturel matériel et immatériel

Le Syndicat Mixte du PMQ s'est doté d'une **charte paysagère** dont les liens directs avec une politique culturelle sont indiqués en annexe.

D'autres actions ont été initiées, des outils ont été mis en place :

Le diagnostic a révélé l'importance des inventaires réalisés, les différents niveaux et leur caractère éparés.

Un **inventaire** exhaustif du patrimoine bâti du pays a été confié à la Maison du Patrimoine. Il ne couvre pas tous les champs (préhistoire, patrimoine archéologique, patrimoine ethnologique, patrimoine immatériel). Le diagnostic pointe les lacunes en terme d'inventaires et le déficit de lieux d'interprétation (une salle d'exposition aux Châteaux de Bruniquel est consacrée à la Préhistoire).

Des actions de valorisation ont été conduites dans le cadre notamment de la Charte paysagère (pierre et ateliers murets, chantiers de restauration, cycles thématiques, inscription dans les documents d'urbanisme, ...) par les associations du Pays qui mènent des actions dynamiques (qualifiées de militantes dans le diagnostic) et dont l'ancrage territorial (local, Pays et au-delà) constitue un atout en particulier pour ce qui concerne les actions de sensibilisation et de transmission des savoirs et l'implication des populations locales.

D'autres actions ont été initiées par des associations du Pays et concernent également la mémoire collective. L'opération Al Canton a permis le recueil de fonds audio, vidéo, écrits importants dans le domaine de la culture occitane.

Des inventaires complémentaires seront à envisager en fonction des besoins, notamment l'inventaire des collections d'objets mobiliers.

Le diagnostic pointait des thématiques fédératrices entre patrimoine bâti, architecture et patrimoine immatériel (savoir-faire, langue et culture occitane, vie des sociétés et systèmes économiques, mode d'habitat et de vie, mode d'occupation des sols et aménagement du territoire, paysages façonnés par l'homme), entre réalités historiques et problématiques contemporaines, tels les thèmes de l'eau, la vie rurale, la résistance, le camp de Judes, le développement industriel (notamment au travers de l'histoire de la voie ferrée Montauban – Lexos), la gastronomie, le chapeau.

Ces thématiques identitaires permettent également de faire le lien avec les actions engagées dans le cadre de la Charte paysagère et d'aborder la notion de patrimoine à travers des prismes complémentaires (sens et valeur accordé au patrimoine, usages et destinations).

Des projets d'ampleur de mise en valeur de savoir-faire spécifiques (les chapeaux : centre d'interprétation, la gastronomie : centre d'art et de design La Cuisine) sont en cours d'émergence. Des liens sont à faire entre ces projets et les actions mises en œuvre sur le territoire.

Ces projets comme le Centre d'art contemporain installé dans l'Abbaye de Beaulieu, établissent des parallèles particulièrement intéressants entre patrimoine, histoire et création

contemporaine. Des événementiels participent également à la mise en valeur de savoir-faire et de productions locales (Estivales du chapeau, Vendanges à l'ancienne).

Des musées ou espaces d'interprétation existent (Maison Payrol, Musée de St Antonin, Maison du patrimoine, salle Préhistoire des châteaux de Bruniquel).

Enfin, des projets de coopération sont en cours (eau, culture occitane) qui contribuent à la mise en œuvre des politiques locales et permettent des échanges d'acquis et d'expériences particulièrement intéressants.

La lecture publique

Les Communautés de Communes (à l'exception du Quercy Vert) ont toutes la compétence lecture publique mais à des degrés divers. La mise en réseau, encadrée par la médiathèque départementale et la DRAC est en cours. L'échelle est l'intercommunalité. Le Pays n'a pas pour vocation à intervenir dans la mise en place du schéma.

Les locaux actuellement en cours de restructuration font la place à des espaces de médiation ou de diffusion. Les personnels sont qualifiés et stables dans leur majorité. Les missions dévolues par les Communautés de Communes aux coordinateurs des réseaux intègrent la dimension pluriculturelle des médiathèques bibliothèques. En effet, des partenariats divers avec des acteurs locaux, culturels ou non, existent (centres aérés, intervenants culturels, associations,..), certains s'inscrivent dans des réseaux départementaux (Réal, Confluences). Les médiathèques et bibliothèques sont d'ores et déjà identifiées comme lieux ressources par les acteurs culturels du Pays, qui ont recours aux compétences professionnelles, aux ressources documentaires et aux moyens logistiques offerts par le réseau.

Lieux ressources, les bibliothèques par la variété des services proposés, dont l'utilisation des TIC et l'informatisation sont des médiateurs particulièrement intéressants (pédagogie de recherche d'informations, réponses individualisées), ouverts à des publics variés.

Si le niveau de compétence concernant la mise en œuvre du schéma de lecture publique est départemental et intercommunal et bien engagé, des actions peuvent être envisagées à l'échelle du Pays, notamment au niveau des acquisitions spécifiques, des animations, de la diffusion et de l'accompagnement de projets.

Les arts visuels – audiovisuels et photographie

La présence de professionnels (entreprises et associations), dans les domaines de :

- la photographie, de l'audiovisuel, du son et de la radio (radio associative CFM),
- les interventions en milieu scolaire (Le Fond et la Forme),
- l'existence de festivals, les hivernales du documentaire, son ancrage territorial et l'impact des sujets traités au sein de la population locale,
- le festival de cinéma en plein air des Terrasses et vallée de l'Aveyron son partenariat avec Eïdos et la présence du public (de Midi-Quercy),
- la proposition d'ateliers ou l'implication des jeunes dans des projets d'animation, de diffusion et de communication culturelle (Planète ado entre la Communauté de Communes TVA et CFM) ou les incorrigibles de CFM avec les centres de loisirs, le partenariat avec le collège de St Antonin,
- la présence de lieux de diffusion (4 salles de cinéma, 2 salles VHTR),

- la présence de réseaux professionnels structurés et reconnus au niveau régional (Gindou, ciné32, Rieupéroux) et la politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel (création, production et diffusion) posent un contexte favorable au soutien de structures de niveau professionnel, contribuant au développement culturel du territoire et s'inscrivant dans les axes du projet culturel.

Les arts Plastiques

La présence du centre d'art contemporain à Beaulieu, entendue du point de vue site et collection, la présence d'artistes nombreux sur le territoire, les projets d'exposition (expositions chez l'habitant, dans les commerces organisés à Caussade), la création du centre d'art sur le design La Cuisine, la présence de musées (dont Marcel Lenoir), d'ateliers ou d'écoles (Maison intercommunale des arts) permettent d'envisager la mise en place d'actions concertées pour une meilleure connaissance des ressources et artistes du territoires (production de supports de communication sur leur travail, leur démarche et leurs œuvres, expositions).

Le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, arts de la rue)

Le schéma départemental des enseignements artistiques (notamment musique et danse) est en cours de définition (Conseil Général, ADDA et DRAC). Il permettra de trouver les complémentarités entre les compétences départementales, intercommunales et le rôle du Pays. Le projet pourra évoluer en fonction des éléments dont il disposera. Cette question n'est donc pas évoquée ici.

Ainsi que le présentait le diagnostic, le spectacle vivant est entendu comme « un spectacle (théâtre, musique, danse, cirque, saltimbanques) donné par des artistes « en chair et en os » devant un public venu de son plein gré » et traité comme tel.

L'offre de spectacles est accessible notamment par l'intermédiaire de festivals dont certains sont reconnus au niveau régional voire national :

- le festival lyrique des châteaux de Bruniquel, consacré à Offenbach
- le festival des musiques actuelles, Des croches et la lune, à Verfeil,
- l'université d'été Lenga viva à Laguépie ,
- le festival d'automne de Caussade,
- la Fête de l'Escola à Lavaurette

La programmation de ces festivals intègre souvent de façon transversale d'autres domaines artistiques (livre, films, expositions d'art, contes, théâtre, concerts,...).

Des salles de diffusion sont également identifiées, notamment l'Espace Bonnaïs à Caussade, notamment pour les musiques actuelles et le Florida à Septfonds, la salle de St Caprais à la Salvetat-Belmontet, pour le théâtre. Des réflexions sont en cours sur l'aménagement ou la création d'espaces de diffusion (Septfonds et Verfeil).

Le répertoire des acteurs culturels mis en place par l'ADDA 82 est un outil de connaissance des compagnies, associations ou artistes installées dans le Pays et le Département.

La culture occitane

La culture occitane est ici identifiée comme un domaine d'intervention particulier, même si elle entre dans le champ des actions lecture publique, spectacle, patrimoine,...

Présente dans l'histoire, les lieux (toponymie), la littérature, le patrimoine,...la langue et la culture occitane est très présente en Midi-Quercy. Elle contribue à la compréhension des lieux et des hommes et constitue un facteur de lien social et inter générationnel.

Elle peut à la fois être intégrée de façon transversale : dans la communication touristique, la communication institutionnelle. Elle peut faire l'objet d'actions de sensibilisation, de transmission et de médiation. Des actions sont déjà engagées par divers acteurs, Lenga Viva, Réveil occitan, Sautaboc, Fin Armor comme par le Pays dans le cadre de la coopération Leader+, l'opération Al Canton, ou par les Communautés de Communes telle TVA qui constitue un fonds sonore et de musique traditionnelle au sein de la médiathèque de Nègrepelisse.

Enfin, 26 écoles primaires sur 39 proposent une initiation à l'occitan et à sa culture et 2 sites sont bilingues.

Les enfants et les jeunes

La prise de la compétence enfance et jeunesse (à des degrés divers) ou petite enfance (en Quercy Vert) au sein des Communautés de communes et l'existence d'une politique enfance et jeunesse coordonnée au niveau communautaire par des professionnels, l'existence de nombreuses actions engagées (dans les domaines de l'action culturelle mais aussi de la formation, notamment dans le domaine de la petite enfance en Quercy Caussadais), l'expérience des contractualisations avec la DDJS, le Conseil général et la CAF et la restructuration en cours de ces politiques pose un contexte à la fois favorable à la réflexion sur l'insertion de la culture dans ce domaine et impose également de tenir compte des nouvelles orientations à venir.

Cependant, un accompagnement ADEFPAT Pays « enfance et jeunesse » a permis de dégager un état des lieux de ce secteur et renforcer la mise en réseau des coordinatrices enfance et jeunesse.

Les constats dégagés :

- les moins de 18 ans représentent 20% des résidents (les 6/12 ans et les 12/18 ans représentant 14% des habitants)
- pour les 6/12 ans , l'offre d'activité est structurée par les centres de loisirs (CLAE et CLSH) dont les ¾ en CLAE
- pour les 12/18 ans, l'offre est peu structurée et atomisée et s'organise en dehors de la structure scolaire (les collégiens de 12/15 ans bénéficient en Quercy Caussadais, d'accueils jeunes animés par un professionnel et les lycéens de 15/17 ans se retrouvent au sein d'associations de jeunes)
- la confrontation du monde des adultes et celui des adolescents enclins à l'autonomie, à l'auto-organisation et au rejet des cadres
- un recours pour cette population aux centres de ressources (PIJ ou accueil jeunes) « en libre accès »
- des activités culturelles (dans une moindre mesure que les activités sportives) qui contribuent à structurer leur emploi du temps

Les pistes proposées dans le cadre de l'accompagnement :

- la mise en réseau des professionnels à l'échelle du Pays
- pour les 6/12 ans, la professionnalisation des métiers de l'animation, la représentation des usagers (notamment les parents) dans un mode de gouvernance et la mise en place d'une bourse des initiatives pour un transfert des bonnes pratiques à l'échelle du Pays

Les activités culturelles n'ont pas été prises en compte dans le travail réalisé par les coordinatrices. Il apparaît essentiel de procéder à l'identification des différentes actions menées hors temps scolaire, des publics ciblés et des besoins repérés afin de pouvoir dégager des priorités en terme de politique culturelle publique.

La question de l'intergénérationnel et de l'inter culturel (natifs/ nouveaux arrivants)

L'isolement des personnes âgées, la fracture entre les générations, la question de la transmission culturelle et de la cohésion sociale font de l'intergénérationnel un enjeu important pour le territoire notamment du point de vue culturel. Des actions comme celles signalées dans le cadre de la lecture publique avec l'association REEL existent sur le territoire et pourraient être développées. Par ailleurs, le recours aux ressources, connaissances et compétences des personnes âgées pourrait être envisagé.

La recomposition sociale du territoire et ses conséquences du point de vue de la connaissance mutuelle et de la cohésion sociale fait de la culture un enjeu important.

4. LES ENJEUX CULTURELS POUR LE TERRITOIRE

1. L'accès à la culture du plus grand nombre, notamment des jeunes et en particulier au service public de la culture
2. L'émergence de projets culturels territoriaux visant la mise en œuvre d'actions durables, cohérentes, lisibles permettant la connaissance des ressources patrimoniales et culturelles du Pays (identité culturelle du territoire)
3. La connaissance du patrimoine et des ressources culturelles du territoire, l'appropriation et l'implication des habitants et notamment des jeunes dans les projets culturels et dans la pratique artistique
4. L'émergence d'une offre culturelle de qualité, sur l'année, favorisant les rencontres interculturelles et intergénérationnelles
5. La possibilité de rencontres entre le public, les artistes et les œuvres
6. La mise en réseau des acteurs locaux et des équipements (transversalité des domaines et des statuts, professionnels et amateurs), la coopération avec des structures régionales et la formation pour un soutien aux initiatives locales considérées comme structurantes pour le développement culturel du Pays
7. La connaissance des publics et de leurs pratiques pour une meilleure adaptation des politiques publiques de la culture, une meilleure évaluation et une prospective facilitée

5. AXES STRATEGIQUES

1. **La création de réseaux d'acteurs et la mise en place de partenariats de projets territoriaux ou inter territoriaux (coopération Leader+ ou Inter Pays concourant à la mise en œuvre de la stratégie culturelle du Pays) pour une meilleure structuration (patrimoine et action culturelle)**

Objectifs

Efficiences des actions vis-à-vis des publics par la mutualisation de moyens et de compétences (qualité des actions mises en œuvre, recherche de publics, implication du « public-acteur » notamment par le réseau bénévole)

Cohérence, complémentarité et transversalité des projets en terme de contenus (thématiques), d'approches (points de vue), de diffusion – mise en œuvre d'actions de sensibilisation, médiation et transmission, de promotion

Volonté d'inscrire les actions mises en œuvre sur la durée

2. **La qualification, formations des acteurs culturels professionnels ou non**

Objectifs

Des structures ou initiatives confortées par un fonctionnement professionnel au-delà de l'effet de levier de la politique culturelle du Pays

Qualité de l'offre proposée au public

Adéquation des actions mises en œuvre avec le public et le territoire (programmation pédagogique, accueil et information adaptés,...)

3. **La prise en considération du jeune public (enfance et jeunesse) – dans le cadre scolaire et extra scolaire - des publics notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les chômeurs – et de la mixité sociale et culturelle du public**

Objectifs

La conquête des publics notamment les enfants et les jeunes

L'éducation artistique des futurs acteurs culturels, priorité à la curiosité et à la découverte culturelles plutôt qu'à la consommation culturelle

Créer les conditions favorables à l'accès du plus grand nombre à la culture (communication, politique de prix, politique des transports, aménagements spécifiques, pédagogie et programmation adaptées)

La Cohésion sociale par la rencontre des différents publics, notamment les rencontres entre générations et les rencontres inter culturelles

4. **La connaissance des publics et l'évaluation du projet**

Objectifs

Mise en place d'indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre du projet culturel et de la pertinence de la stratégie

Mise en place d'outils permettant la connaissance des publics fréquentant les équipements culturels du Pays, segmentation des publics, leurs pratiques, leurs attentes et l'efficacité des actions mises en œuvre par les structures

Mise en place d'indicateurs d'évaluation du fonctionnement des structures

6. PLAN D' ACTIONS

Ce chapitre a pour objet de présenter le plan des actions envisagées selon leurs priorités (notamment années de préfiguration et année 1 – années 2 et 3 prévisions dont la pertinence sera consécutive à l'évaluation de l'année de préfiguration et année 1).

La fiche de critères d'éligibilité et d'évaluation, présentée dans le chapitre suivant, est proposée comme outil de cadrage opérationnel, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

PRIORITES I. Année de préfiguration (2007) et année 1 (2008)

Synthèse des actions

1. Valoriser et communiquer les ressources et initiatives existantes pour une mise en réseau des acteurs et équipements
2. Aider à la structuration en vue de la mise en réseaux des acteurs et de l'identification ou la création de pôles structurants
3. Mettre en œuvre une politique de médiation vers les jeunes publics hors temps scolaire
4. Soutenir et développer les festivals « phares » du territoire et ceux portés par des jeunes
5. Améliorer la connaissance des publics

Descriptif des actions

Données générales concernant la méthodologie et les conditions de mise en œuvre

Les fiches-actions ont pour objet de traduire le rôle de coordination de la politique culturelle du Pays Midi-Quercy et la mise en œuvre du schéma de développement culturel.

Pour mémoire, rappel du rôle du chef de projet culturel (Syndicat mixte du pays Midi-Quercy)

- *appliquer les orientations du projet culturel du Pays Midi-Quercy en fonction du cadre validé par les élus et le CDD*
- *coordonner les actions sur le territoire*
- *suivre les actions en cours ou en projet*
- *informer*
- *établir des dossiers en partenariat avec les acteurs du territoire (dont voler financier)*
- *garantir l'application des orientations, des contraintes (dans le cadre des montages d'opérations, des dossiers, de l'implication de l'action publique...)*
- *être un interlocuteur pour l'ensemble des acteurs et partenaires*
- *garantir les conditions d'évaluation et d'ajustement des orientations en tant que de besoin (appliquer les critères, les expliquer, les ajuster)*

Année de préfiguration (2007) et année 1 (2008)

1. Valoriser et communiquer les ressources et initiative existantes sur le territoire pour une mise en réseau des acteurs et équipements et une meilleure diffusion des actions et des productions locales		
<u>Objectifs stratégiques :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le Pays et les collectivités locales, faciliter l'identification des acteurs des domaines de la culture en vue de l'optimisation des actions de mise en réseau et de structuration des actions • Permettre et/ou faciliter l'inter connaissance des acteurs et des actions • Valoriser l'existant, éviter les doublons des équipements et moyens • Permettre et/ou faciliter l'accès aux informations (sources, ressources et actions) • Suivre et évaluer la visibilité des actions soutenues par le Pays dans le cadre du schéma de développement culturel • Disposer d'un outil interactif d'information et de connaissance, puis d'expression 		
Mesures	Domaines : actions culturelles existantes	Publics visés
Mesure 1.1.	<p>Elaborer un guide des ressources culturelles présentes sur le territoire du Pays Midi-Quercy (sous forme de base de donnée informatique et guide papier):</p> <ul style="list-style-type: none"> - acteurs culturels des services publics de la culture, associations, compagnies, artistes et entreprises culturelles - équipements culturels et caractéristiques - matériel disponible 	<p>Tous publics du Pays Midi-Quercy, du département, de la Région, des Pays voisins et partenaires potentiels</p> <p>Professionnels de la culture, du tourisme</p> <p>Milieu associatif</p> <p>Institutionnels partenaires</p> <p>Collectivités locales</p> <p>Partenaires privés</p>
Mesure 1.2.	<p>Améliorer dans un premier temps l'agenda culturel en ligne Pays : attractivité, thématisation</p> <p>Communiquer grâce à la brochure éditée par l'ADDA « Sortir en Tarn-et-garonne »</p>	Tous publics
Mesure 1.3.	<p>Créer un site Internet dédié à la culture et au tourisme</p> <p><i>Pour mémoire : projet déjà envisagé pour la mise en ligne de l'inventaire du patrimoine</i></p>	<p>Tous publics</p> <p>Publics ciblés spécialisés ou intéressés par les ressources de l'inventaire du patrimoine <i>(rappel : les inventaires figureront dans les bases nationales sous la forme habituelle)</i></p>
Mesure 1.4.	Veille, suivi et évaluation	<p>Interne au Pays (élus/techniciens Pays et CC/ CDD)</p> <p>Partenaires institutionnels</p> <p>Comité de pilotage culture</p>
Mise en œuvre : année de préfiguration (2007)	<ul style="list-style-type: none"> - création d'un guide des ressources 2007 <ul style="list-style-type: none"> base de donnée informatique intégrée au site Internet (<i>pour mémoire logiciel Filemaker pro déjà prévu dans le cadre du tourisme</i>) guide papier - veille : poste de coordination et de mise à jour – Chef de projet (pour la mise en œuvre – évaluer la possibilité d'un poste communication pour le suivi et l'actualisation) 	

2. Aider à la structuration en vue de la mise en réseaux des acteurs et la mise en place de partenariats de projet, de l'identification ou la création de pôles ressources structurants professionnels, notamment dans les domaines du patrimoine, de la lecture publique, de l'audiovisuel, des arts plastiques et de la culture occitane.

Objectifs stratégiques :

Optimiser l'intervention publique
 Mutualiser les moyens, les ressources, les compétences, les actions
 Faciliter la connaissance et l'évaluation (expertise) des pôles professionnels
 Accompagner le développement des actions
 Evaluer la capacité des acteurs à s'intégrer dans un projet collectif (amateurs et professionnels)
 Evaluer des besoins en terme de formation, d'accompagnement, de mise en place d'outils spécifiques
 Mettre en liens et en réseau des sites patrimoniaux et des équipements culturels
 Tester, valider, conforter pour développer les actions transversales dans les domaines de la culture
 Promouvoir et communiquer ensemble
 Intégrer de nouveaux acteurs

Objectifs de structuration du service public :

Services publics de la culture – réseau Pays lecture publique + enfance et jeunesse + arts plastiques pour la CCTVA + le centre d'art La Cuisine + le centre d'art Abbaye de Beaulieu (Centre des Monuments Nationaux) visant l'élaboration de projets communs/ l'accompagnement des projets/ l'animation et la coordination territoriale / la mise en œuvre/ l'évaluation des besoins et des actions

Mesures	Domaines : domaines retenus cités (patrimoine, lecture publique, audiovisuel, arts plastiques, culture occitane)	Publics visés
Mesure 2.1.	<p>Mettre en place une action expérimentale destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>qualifier, renforcer et mettre en valeur les marqueurs d'une identité culturelle et immatérielle</i> - <i>mettre en lien la politique culturelle du Pays avec les autres domaines du paysage, de l'habitat et de l'urbanisme, du tourisme</i> - <i>sensibiliser à la diversité et la transversalité des approche du patrimoine (culturelle, urbaine, paysagère, économique...)</i> - <i>travailler à partir d'une thématique signifiante du territoire pour constituer des outils et supports de médiation pérennes, des actions de sensibilisation, de transmission et de réhabilitation)</i> - <i>lier le patrimoine et la création contemporaine</i> - <i>mener des actions par la prise en compte des enfants et des jeunes (associés au projet)</i> <p>Action préalable de construction du projet : constitution du comité technique de suivi, cahier des charges, explication du projet, sensibilisation des acteurs, choix de la thématique... = action d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Choisir un thème : le regard, la couleur, l'espace public, les troubadours... <u>Proposition pour l'année 1 : le regard</u> ➤ Identifier et valoriser des connaissances scientifiques et techniques sollicitées : l'inventaire du patrimoine, les inventaires existants, centralisation d'informations éparses, recherches... ➤ Sensibiliser et valoriser des éléments identifiant le Pays par la mise en place d'actions culturelles et d'outils de médiation spécifiques - spectacle, expositions, conférences et/ou films tous publics, visites commentées et animées...- et la production de supports de communication, de documentaires à vocation de sensibilisation – actions impliquant les jeunes et/ ou prenant en compte le jeune public – <u>appels à projet</u> 	<p>Durant l'action expérimentale, acteurs culturels du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - professionnels du service public (bibliothèques/ enfance et jeunesse) - professionnels privés - non-professionnels (associations, individuels, publics ciblés) - jeunes publics (mobilisable)

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Selon le sujet, prise de décision pour une réhabilitation, restauration du patrimoine bâti (chantiers, ateliers, restauration par des professionnels ?) – <i>dépenses inscrites dans le cadre de la charte paysagère – appels à projet</i> ➤ Promouvoir et communiquer 	
Mesure 2.2.	Evaluation de l'opération expérimentale et ajustements en vue de la reproduction éventuelle de l'action	En interne et par accompagnement des acteurs concernés
Mesure 2.3.	<p>Modélisation (<i>si reconduction – fonction de l'évaluation</i>) d'une action commune et transversale visant à des</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions de sensibilisation - actions de médiation <p>Elaboration d'un guide méthodologique d'actions communes répondant aux objectifs précédents.</p>	Acteurs culturels Habitants Elus et techniciens
Mesure 2.4.	Promotion et communication des résultats de l'action expérimentale notamment dans le domaine du patrimoine	Tous publics dans et hors territoire Professionnels et institutionnels du patrimoine Autres partenaires publics ou privés
Montage de l'opération : année de préfiguration (2007) Mise en œuvre : année 1 (2008)	<ul style="list-style-type: none"> - accompagnement du montage de l'action (intervenants professionnels sollicités) - mise en œuvre de l'action expérimentale 2008 – budget à évaluer - promotion, communication de l'opération (un document explicatif (guide), une exposition photos ou une réalisation audiovisuelle courte...) - Evaluation/ modélisation/ promotion de l'opération : actions relevant des missions des techniciens du Pays et des collectivités 	

3. Mettre en œuvre une politique de médiation vers les jeunes publics hors temps scolaire dans les domaines retenus : structurer une politique dans les domaines de la lecture publique, de l'audiovisuel, des arts plastiques et du patrimoine dont la culture occitane - intégration et déclinaison du thème de l'opération expérimentale année 1.		
<u>Objectifs stratégiques:</u> Favoriser l'émergence d'une offre de médiation accessible aux jeunes hors temps scolaire, qui pourrait compléter et/ou être intégrée aux projets pédagogiques des établissements scolaires du Pays Permettre l'accès des jeunes aux ressources culturelles et patrimoniales du Pays Permettre la découverte de la création culturelle et artistique de qualité et de haut niveau sur et hors le territoire Favoriser la pratique artistique des jeunes Favoriser et faciliter les rencontres entre créateurs, oeuvres et jeunes publics Identifier les besoins en formation des personnels encadrant		
Mesures	Domaines : ceux cités	Publics visés
Mesure 3.1.	Mettre en place un programme annuel de médiation et de pratique artistique et culturelle (patrimoine/ arts visuels) en collaboration avec les centres d'art existants ou en projet (l'Abbaye de Beaulieu et le centre d'art La Cuisine) : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les conditions de faisabilité (dont les moyens humains existants ou à prévoir, les espaces disponibles et la période de l'année) - Structurer les partenariats (institutions/ collectivités/ acteurs privés et associations) - Etude de la mise en œuvre du partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux, l'abbaye appartenant à l'Etat et la Commune de Nègrepelisse - Elaboration du programme dans les domaines retenus (résidence/ ateliers/ conférences) 	Jeunes publics hors temps scolaires Familles A voir établissements scolaires
	Sous-Mesure 3.1/a.	Mettre en place des ateliers de médiation <i>l'Abbaye de Beaulieu pourrait être le lieu d'implantation</i> Définir le nombre d'ateliers et l'organisation, les besoins de supports de médiation spécifique (<i>pour mémoire, des supports sont déjà prévus sur d'autres opérations</i>)
	Sous-Mesure 3.1/b	Créer des liens avec d'autres équipements culturels et lieux d'exposition et de création pour l'organisation de visites en lien avec le programme développé (dans et hors territoire)
	Sous-Mesure 3.1/c	Identifier les ateliers d'initiation et de pratique artistiques existants dans le territoire ayant une vocation de service public et mettre en réseau
Mesure 3.2	Mettre en place un programme annuel d'action culturelle livre, lecture publique	
	Sous-Mesure 3.2	Identifier les actions existantes ou prévues, les publics, les intervenants publics et privés, les lieux pour une mise en réseau et l'élaboration du programme global
Mesure 3.3	Faciliter l'accès du jeune public aux ressources culturelles occitanes (langue, histoire et patrimoine) notamment par la constitution d'outils de médiation	
	Sous-Mesure 3.3	Identifier les actions existantes, les acteurs et partenaires pouvant s'impliquer dans l'élaboration des outils et l'animation d'ateliers
Mesure 3.4	Elaborer un guide des actions de médiation et d'animation pédagogiques annuel – insertion site Internet et document papier	Familles / Etablissements scolaires/ Centres de loisirs, structures d'accueil enfance,...
Mesure 3.5	Identifier les besoins en formation des personnels encadrant ; identifier les partenariats de formation	Personnels professionnels diplômés/ Bénévoles encadrant (dont familles)
Prévisionnel	Budget à définir en année de préfiguration (2007) pour une estimation financière et budgétisation année 1 (2008)	

4. Soutenir et développer les festivals « phares » du territoire, mis en œuvre par des professionnels, en collaboration avec des professionnels ou de niveau professionnel :
 Les Hivernales du documentaire
 Lenga Viva
 Le Festival lyrique des châteaux de Bruniquel – Offenbach
 Des croches et la lune

Objectifs :
 Soutenir les festivals « phares » du territoire pour un développement de l'action culturelle à l'année
 Soutenir et initier des actions partenariales
 Développer les compétences professionnelles des acteurs culturels
 Contribuer à l'accessibilité d'une offre culturelle de qualité (spectacle vivant), notamment hors saison estivale
 Pérenniser les actions, pour une meilleure lisibilité de la programmation et des objectifs, une meilleure communication et un plus grand rayonnement
 Promouvoir les actions hors du territoire

Mesures	Domaines	Publics visés
Mesure 4.1.	Développer les partenariats avec : - les bibliothèques – médiathèques (enrichissement des fonds documentaires, partenariats techniques), - les structures d'accueil petite enfance, enfants et jeunes hors temps scolaire, - l'Education nationale, - les établissements d'enseignements artistiques et les ateliers de pratiques pour une meilleure accessibilité aux œuvres, une plus grande sensibilisation par la rencontre en particulier avec les artistes	Tous publics
Mesure 4.2.	Développer l'intégration dans des réseaux culturels et la coopération avec structures professionnelles - régionaux et nationaux	Acteurs culturels professionnels publics et privés
Mesure 4.3.	Développer l'action culturelle de ces festivals intégrant d'autres domaines artistiques à l'année, dans un objectif d'éducation artistique et culturelle	Acteurs culturels professionnels publics et privés
Mesure 4.4.	Soutenir et professionnaliser par la formation, l'accompagnement et la coopération avec d'autres structures professionnelles, l'organisation et la programmation de festivals culturels portés par des associations de jeunes	Acteurs culturels professionnels ou amateurs privés (associatifs)
prévisionnel	<i>Pour mémoire : budget poste coordination culturelle</i> Budget à définir fin 2007 2008 : programmes à définir avec les acteurs concernés Budget formation : à définir en fonction des besoins (2008)	

5. Améliorer la connaissance des publics de la culture du Pays Midi-Quercy, les pratiques et l'offre culturelle, les origines, les domaines d'intérêts, notamment du jeune public (enfants et jeunes) pour mieux adapter l'offre culturelle (pédagogie/ programmation/ communication), les moyens, les conditions d'accueil (équipements, et d'accès (politique des publics : tarification, transports, médiation...)) et pour la mise en place d'outils d'observations et prospective (conquête de nouveaux publics) et d'indicateurs d'évaluation.

Objectifs :

Une connaissance fiable des publics

Maîtriser la prospective

Prendre en compte tous les publics et mieux les cibler

Faciliter l'innovation et la création

Mesures	Domaines	Publics visés
Mesure 5.1.	Elaboration d'un cahier des charges pour une étude de sociologie de la culture visant à : <ul style="list-style-type: none"> ➤ la connaissance des différents publics du Pays, notamment le jeune public, leurs pratiques culturelles ➤ l'identification de l'ensemble de l'offre culturelle ➤ les attentes et les domaines d'intérêt ➤ les besoins en formation ➤ l'adaptation des équipements et services ➤ une vision prospective et des préconisations de veille et d'actions 	Elus et techniciens des collectivités Programmateurs Acteurs culturels publics et privés Institutions
Mesure 5.2.	Mettre en œuvre une étude-action (ou accompagnement) sollicitée auprès des universitaires (sociologie de la culture) en étroite collaboration avec les collectivités locales (lecture publique et enfance et jeunesse), le CDD, l'Education nationale et les acteurs culturels associatifs.	Elus et techniciens des collectivités Programmateurs Acteurs culturels publics et privés Institutions
Mesure 5.3.	Formalisation d'un document de préconisations et de prospective Communication des conclusions de l'étude-action	Tous publics
Mise en œuvre : 2007/2008/2009	2007 : montage étude-action Fin 2008 : communication des résultats de l'étude (modalités à définir en fonction du mode choisi : site Internet, synthèse papier, présentations publiques...)	

PRIORITES 2. Années 2009-2010

Patrimoines	
1. Mise en valeur et animation des patrimoines	
<u>Objectifs</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Cibler la réalisation de l'inventaire du patrimoine en fonction des enjeux déterminés dans le cadre de la charte paysagère et des priorités du territoire - Développer les ateliers de sensibilisation et de médiation sur le patrimoine local (bâti, archéologie, savoir-faire, culture occitane, arts plastiques, littérature, arts visuels,...) - Créer des sentiers d'interprétation et des circuits de découverte - Définir un programme d'édition 	
2. Professionnaliser et structurer l'offre muséographique et la politique de médiation des sites d'interprétation et musées du Pays	
<u>Objectifs</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier (ou inventaire) des collections - Professionnaliser les équipes - Améliorer les conditions d'accueil du public, notamment la muséographie - Mettre en place une politique et des outils de médiation (expositions, ateliers, conférences...) - intégrer les réseaux régionaux, développer des partenariats avec d'autres sites 	
Education artistique et culturelle	
<u>Objectifs :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un programme de formation à destination des personnels encadrant des structures d'accueil jeunes enfants, enfants et jeunes, hors temps scolaire - Etablir une stratégie d'action culturelle entre les centres de ressources que sont les médiathèques – bibliothèques, notamment du point de vue fonds documentaire et animations, et les pôles culturels du Pays, identifiés ou confortés en année 1 (associations, festivals, sites de diffusion du spectacle vivant, musées (dont l'abbaye de Beaulieu), centres d'art (La Cuisine), inventaires,...) - Développer les liens avec l'Education nationale et les établissements scolaires du Pays - Mettre en réseau les lieux d'exposition et de diffusion culturelle du territoire - Etablir des liens avec le schéma départemental des enseignements artistiques ? 	
Equipements culturels	
<u>Objectifs</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer un programme d'investissement pour des travaux de mise aux normes ou d'adaptation des équipements à vocation culturelle, leur niveau d'adaptation aura été évalué dans le cadre de l'étude des publics (lieux de diffusion, ateliers de pratiques,..) - Soutenir la programmation, la diffusion et la mise en réseau des équipements culturels - Mettre en place un réseau de diffusion des productions locales et régionales en partenariat avec les autres Pays de Midi-Pyrénées - Développer les partenariats et coopération avec d'autres structures de diffusion et d'action culturelles en Midi-Pyrénées, tous domaines confondus (association REEL, Confluences, Centre Intercommunal de Figeac – Cajarc, Eté de Vaour,...) - Aider à la mise en place des outils professionnels de gestion des lieux et des publics (outils d'observation et d'évaluation) 	
Communication	
<u>Objectif</u>	
Créer une ligne éditoriale – collection PMQ - patrimoine/ paysages/ culture (livres, documentaires)	
Favoriser les liens et passerelles avec les autres axes stratégiques de développement du Pays Midi-Quercy	
Tourisme	Mettre en lien les productions culturelles existantes avec la politique touristique dans un objectif de mise en marché (production, promotion, commercialisation)
Habitat	Mettre en place un service patrimoine intégrant la réalisation de l'inventaire, les politiques de l'habitat, de l'urbanisme par une coopération notamment avec la PNR des Causses du Quercy et la ville de Cahors ?
Développement durable –énergies renouvelables	Favoriser la réflexion sur l'intégration des thèmes du développement durable, l'utilisation des matériaux ou des ressources économes en énergie

7. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

MODALITES D'APPLICATION ET LECTURE DU TABLEAU

La mise en œuvre du schéma de développement culturel du Pays Midi-Quercy se fera notamment sur la base d'une série de critères d'éligibilité aux aides par le Pays.

Les critères s'appliqueront à tous les porteurs de projets et il sera tenu compte de leur formes d'actions et de structuration : services publics de la culture, associations, professionnels (dont personnes privées), groupements, artistes regroupés. La prise en compte de paramètres particuliers figurera dans une rubrique « précisions et commentaires » prévue à cet effet.

1. Sont indiqués en gras les 17 critères incontournables, sans lesquels le projet présenté ne s'inscrit pas dans le cadre du projet culturel du Pays Midi-Quercy et ne relève pas de la politique culturelle territoriale.
2. La notation de 1 à 3 permet de suivre l'évolution du projet présenté.
3. Le total des points peut aller de 17 au minimum pour un projet éligible (à minima 1 point pour chacun des 17 critères incontournables) à 132 au maximum (44 critères)

Ces critères seront appliqués pour l'analyse des projets. Ceux-ci devront comporter un certain nombre de documents à joindre à la demande, auprès du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. Les projets seront instruits par le SMPMQ en concertation avec les partenaires institutionnels (DRAC, Conseil régional, Conseil général) et seront présentés devant le comité de pilotage de suivi du projet culturel du Pays.

CRITERES TERRITORIAUX D'ÉLIGIBILITE DE L'ACTION	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	PRECISIONS ET COMMENTAIRES
TERRITORIALITE (au moins 1)			
Echelle du Pays			
Echelle intercommunale			
Rayonnement extérieur – dimension territoriale (préciser)			

COHERENCE DU PROJET	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Positionnement de l'action dans le projet culturel du Pays – cohérence avec les axes année 1 – indiquer lequel			
Positionnement de l'action dans la politique culturelle locale (communale ou intercommunale)			
Positionnement de l'action / politiques culturelles départementales, régionales ou nationales			

EFFETS STRUCTURANTS DE L'ACTION	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Action dominante (création, médiation, sensibilisation, diffusion, formation,...)			
Qualité du contenu artistique et/ ou culturelle			
Transversalité de l'action : création, diffusion, sensibilisation, développement des pratiques artistiques, éducation artistique)			
Attractivité de l'action (participe à l'attractivité du territoire)			
Dimension économique (création d'emplois, retombées économiques directes et indirectes)			
Mise en place d'outils professionnels			
Démarche de professionnalisation de la structure			
Volonté de pérennisation de l'action			
Actions régulières tout au long de l'année			
Inscription de l'action dans une stratégie globale			

PARTENARIAT / RESEAU	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Fonctionnement / inscription en/dans des réseaux pérennes (au moins 1) Locaux Régionaux nationaux			
Partenariats réseaux professionnels et réseaux amateurs			
Capacité de mobilisation : bénévoles			
Partenariats publics - préciser			
Partenariat local avec au moins l'une des structures suivantes : Etablissement scolaire, CLAE ou CLSH Bibliothèques, médiathèques Etablissement d'enseignement artistique			
Partenariats privés - préciser			
Actions communes ou actions et/ou moyens mutualisés - préciser			
ASPECT INNOVANT	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Initiatives innovantes			
Actions sectorielle ou multi-sectorielles / pluridisciplinaires			
Développement de secteurs nouveaux : préciser			
OBSERVATIONS SOCIOLOGIQUES – COHESION SOCIALE	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Outils favorisant connaissance des publics et l'adaptation de l'action au public ciblé (fréquentation, provenance, catégories sociales, âge)			
Education, médiation, sensibilisation de tous les publics ou Education, médiation, sensibilisation du public enfant et jeunes			
Prise en compte de : L'intergénérationnel l'interculturel Mixité sociale des publics			
Mise en place d'actions favorisant l'accès du plus grand nombre à la culture par des mesures adaptées : accès handicapés, politique tarifaire différenciée (justifier la plus-value d'un financement public de l'action),...			

DEVELOPPEMENT DURABLE (au moins 1)	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Participation de l'action à la diffusion du concept de DD (dimensions économiques, environnementales, sociales - réflexion sur les transports et déplacements « durables » du public/ aménagements et matériaux de l'équipement/ politique des ressources humaines/...)			
Positionnement de l'action par rapport aux thèmes du DD			
Intégration dans des réseaux ou labels éco responsables			
Valorisation du patrimoine, des paysages et de l'environnement			
Fonctionnement durable de la structure			

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Maîtrise d'ouvrage « jeunes »			
Plan de financement / co-financements publics : - Commune ou - communauté de communes			
Recours à des fonds privés			
MO privée : lisibilité et rigueur de gestion – équilibre budgétaire			
Communication adaptée			
Précisions et cohérence du fonctionnement prévu			
Calendrier de déroulement de l'action indiqué			

ANTERIORITE DE L'ACTION	OUI <i>Noter de 1 à 3</i>	NON	
Bilan des actions passées – qualitatif/ quantitatif			
Subventions accordées à la structure porteuse – préciser année et financements obtenus (origine et montant/ coût global)			

Total des points obtenus		Dont critères incontournables	
---------------------------------	--	--------------------------------------	--

8. ANNEXES

- Note de cadrage de l'étude
- Axes de développement culturel thématiques pour une mise en perspective du projet culturel sur les moyen et long termes
- Rappel synthétique des axes « patrimoine » de la Charte paysagère du Pays Midi-Quercy
- Carte du Pays

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU PAYS MIDI-QUERCY SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY - 2005

NOTE DE CADRAGE

Par Malika Boudellal Consultante

I. LES ATTENTES DE L'ETUDE

Le Pays Midi-Quercy (est du Tarn-et-Garonne) est structuré sur un territoire composé de 48 communes, essentiellement rural et identifié par une configuration géographique spécifique, définie autour de la basse Vallée de l'Aveyron qui lui confère un caractère historique et sociologique dont les traits majeurs sont décrits dans la Charte de développement du Pays.

A la demande du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, une mission d'étude a été sollicitée auprès de cabinets spécialisés, par appel d'offres en date du mois de juin 2003.

La mission d'étude se devait de répondre aux questions posées en terme d'orientations pour **une politique culturelle de territoire**, fondée sur une première phase de diagnostic, destinée à proposer des axes de structuration et de développement des domaines de la culture. Cette politique culturelle doit définir les critères d'éligibilité pour les projets en terme d'intégration à une politique culturelle régionale et à des aides financières possibles dans le cadre du Pays.

Il a été rappelé dans les attentes formulées par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy :

- un diagnostic culturel de territoire (et non pas un projet de développement culturel ?)
- la réponse à un enjeu 2 précisé en terme d'équilibre démographique et de cohésion sociale par la valorisation du patrimoine, la mise en réseau des acteurs culturels et l'accès égalitaire de la population aux services culturels du territoire (complétée par une série de mesures rappelées par Bernard Brunet définissant la place de la culture dans le contrat de Pays)
- une méthodologie destinée à répondre aux besoins et à établir des propositions sur la base des problématiques du territoire.

Une forte demande sociale était assignée à cette étude culturelle destinée à :

- la valorisation du patrimoine en tant que marqueur identitaire du territoire
- le développement de l'accès à la culture au plus grand nombre
- la réponse aux attentes des jeunes publics
- la facilitation d'actions collectives
- l'équilibre de l'offre sur le territoire
- l'animation du territoire
- la réduction de la fracture sociale entre générations, entre habitants et nouveaux arrivants.

Il apparaît, au vu de ces attentes, que la mission portant sur la définition d'une politique culturelle de territoire se devait d'être conduite **sur la base d'une réflexion de fond** : quels enjeux, quelles missions, quels objectifs, quelles actions poser pour une politique culturelle dans cette configuration territoriale ?

C'est avant tout à ces questionnements de fond, s'inscrivant eux-mêmes dans un contexte régional et national (et à présent européen) que cette étude doit répondre.

II. LE CADRE GENERAL : UNE POLITIQUE CULTURELLE DE TERRITOIRE ET LES QUESTIONS QU'ELLE POSE

Il semble indispensable, lorsque l'on aborde la question d'une politique culturelle, d'en définir les termes, les enjeux, sans omettre le cadre national que cette notion pose et interroge.

A l'heure où l'Etat, par son action au Ministère de la Culture, revient sur les grands questionnements de la "démocratisation de la culture", que des nouvelles pratiques de loisirs, de consommation et de commercialisation de produits culturels (industries culturelles) fleurissent, que les effets reconnus sur la fréquentation touristique nationale se chiffrent (le premier pays fréquenté au monde, notamment pour ses paysages et son patrimoine) et surtout que la mise en œuvre de la décentralisation est devenue effective, il est indispensable de définir le cadre d'une réflexion sur une politique culturelle de territoire.

Une politique culturelle de territoire ne peut être totalement dissociée des pratiques sociales au sens large (transversalité) sans pour autant se situer dans le domaine des "actions comme les autres" en matière de développement.

Les confusions entretenues ces dernières années entre culture, loisirs, tourisme, consommation et économie ont fini par diluer la véritable problématique posée par le champ culturel : celui d'un bien commun, accessible au plus grand nombre et fondé en France sur la notion de service public, au même titre que l'éducation (par exemple).

L'émergence des nouvelles pratiques culturelles "domestiques" et souvent individuelles (télévisions par satellite, informatique, numérique) ou socio-économique (industries culturelles telles que le cinéma, la diffusion musicale, la professionnalisation et ses statuts...) ont eu un impact notable sur la perception de la culture, notamment en milieu rural ou périurbain : la culture est devenue un véritable enjeu de développement, sans pour autant que l'acceptation de ce terme soit clarifiée.

A ces phénomènes sociaux de consommation culturelle, se sont rajouté les faiblesses des cadres fixés auparavant par les politiques culturelles nationales, la diminution constante des crédits de la culture au niveau de l'Etat (et l'engagement progressif des collectivités), la valorisation de pratiques posées comme modèles de société (effets de certaines émissions de télévision), en même temps que la dévalorisation ou la baisse des pratiques culturelles de type classique comme les langues régionales (en milieu rural), les pratiques dans les domaines de la lecture, du théâtre, de l'art, surtout en milieu rural.

Dans le même temps, on a observé une forte augmentation des acteurs culturels.

Le territoire du Pays Midi Quercy se situe au cœur de ces problématiques par son double caractère de milieu rural et milieu périurbain (puisque certaines zones d'expansion urbaine sont peuplées de nouveaux arrivants de types sociaux variés) ou encore par son caractère d'attractivité de nouvelles populations résidentes par choix, souvent en résidence secondaire ou partielle (populations nord - européennes) et à fort pouvoir d'achat.

Ces modifications sociologiques ont un effet notable sur les attentes et les pratiques culturelles et doivent être traitées comme spécificités complémentaires (pertes de repères culturels pour les anciens résidents).

C'est dans ce cadre général que la question d'une politique culturelle territoriale doit être appréhendée, et notamment les questions suivantes :

- quels objectifs ?
- quelle définition pour la culture et les pratiques culturelles ?
- doit-on figer les domaines de la culture dans la catégorisation traditionnelle du Ministère de la Culture (patrimoine, action culturelle, création...) ?

- quel rôle la collectivité peut ou doit jouer dans une politique culturelle de territoire ? Appui, accompagnement d'actions, formation et professionnalisation, production, diffusion, promotion..... ?
- comment établir (et prendre en compte) la continuité culturelle de ce qui fonde une "culture traditionnelle locale", en évolution constante, composante d'une identité de territoire, en intégrant les nouvelles pratiques, d'origines plus urbaines et extérieures ?
- doit on identifier les pratiques culturelles à vocation de sociabilité (notamment dans le milieu associatif) et celles à vocation plus organisée et professionnelle ? (cette question est majeure dans les modes d'accompagnement et de financement des actions et projets)
- quelle place attribuer à la création en général et à l'art en particulier ?
- que peut ou que doit financer la collectivité publique ?
- la culture se définit ou se cadre, ou au contraire doit-elle se pratiquer "librement" (il est important de rappeler que le Ministère de la Culture est une création très récente du XXème siècle) ?
- comment s'élabore une politique culturelle de territoire, en combien de temps, à quelles attentes répondre, et doit-elle répondre à des attentes ?
- comment favoriser le principe de "démocratisation" de la culture (sous l'intitulé "accès au plus grand nombre) ou susciter de nouvelles pratiques ? dans quels domaines et pour quels publics ?

Cette série de questions pose bien la complexité d'aborder ce domaine qui pose déjà problème au niveau des politiques nationales (et au-delà pour les industries culturelles) : sur quelles bases une politique culturelle territoriale peut-elle se fonder ?

Il est entendu que certain cadre existent, définissant des champs d'action ciblés¹, en partenariat avec l'Etat, les conseils régionaux et généraux, des partenaires institutionnels ou privés ; au-delà de la mise en œuvre de ces cadres juridiques ou réglementaires (on pourra citer les Monuments Historiques, les musées, les archives, les résidences d'artistes, les scènes nationales...), la question des cadres territoriaux reste posée.

En effet, si le territoire national rural est largement et fréquemment concerné par la loi sur les monuments historiques ou les sites classés - présence du patrimoine souvent dénommé "beaux-arts"-, force est de constater qu'il l'est très peu (même si la situation a changé ces dernières années) par tous les autres domaines "traditionnels" ou "classiques" de la culture et de la création en particulier, perçus comme des domaines élitistes ou des phénomènes urbains.

Cette situation a toutefois évolué ces dernières années, dans le sud-ouest, avec l'arrivée de nouvelles catégories sociales et des résidents venus d'autres pays d'Europe du Nord.

Les évolutions de pratiques culturelles, des jeunes en particulier, et leur expansion en milieu rural se font en masse par le biais des industries culturelles de consommation (cinéma, musique) davantage que de pratiques ou d'accès aux disciplines artistiques. **L'absence d'éducation à la culture dans le milieu scolaire** (contrairement à la plupart des autres pays européens) n'a fait qu'aggraver cette situation dichotomique et parfois de **rupture culturelle**. Qui se rappelle le rôle qu'a joué le milieu rural dans la diffusion des apprentissages de la musique ou du théâtre, au travers de pratiques d'une autre forme de sociabilité ? (de manière traditionnelle puis favorisé par la politique culturelle du Front Populaire).

¹ On citera les secteurs du livre, de la lecture publique, du patrimoine protégé, des musées, du spectacle dit vivant, de la musique et de la danse, des arts plastiques qui correspondent aux champs classiques des directions du Ministère de la Culture ; ces dernières années, se sont rajoutés des secteurs de l'architecture, des archives, de l'ethnologie (langues et cultures régionales se situent parfois dans ce domaine), des industries culturelles, et dans certaines régions seulement.

Le milieu rural s'est souvent vu contraint, exode rural oblige, à s'accrocher à une société et des valeurs culturelles figées ou réduites à des symboles de la "culture traditionnelle" - dont la langue - issue des siècles précédents : musées des arts et traditions populaires, chants et danses folkloriques, pratique de la langue régionale (ou patois) que les années 1940 ont favorisé et valorisé dans la promotion du "bon laboureur et des valeurs traditionnelles, celles promues par l'Eglise (labeur, méfiance à l'égard des innovations subversives, séparation de la culture urbaine et de la culture rurale...). Cette perception de la culture, devenue référence dans l'inconscient collectif, perdure encore dans bien des marqueurs anthropologiques des territoires, y compris dans l'influence et des formes de renaissance de la culture traditionnelle au cours des années 1970 ("revival" à l'initiative des néo-ruraux, surtout dans les pratiques de la musique et de la danse).

Face à l'arrivée de nouvelles populations à haut niveau culturel ou en attentes de services culturels de qualité et ambitieux, les territoires ruraux connaissent de véritables interrogations, complexes, quant à "leur culture" : une hiérarchisation s'établit obligatoirement, des comparaisons, des difficultés d'appropriation et de pratiques traditionnellement urbaines (musées, théâtre, concerts classiques), des confrontations expriment le "malaise de la culture en milieu rural". Celui-ci ne fait que traduire une forme de douleur face au temps qui passe, à l'uniformisation, et surtout à la **rupture des transmissions culturelles traditionnelles**. A cela se sont ajoutées des formes de "mépris" ou de dévalorisation des cultures traditionnelles, par les milieux urbains et institutionnels qui n'ont pas saisi l'importance de la transmission et de l'évolution que les ethnologues ont tenté d'expliquer (cf. Musée des Arts et Traditions Populaires à Paris, grands programmes de recherches entrepris par des équipes du CNRS...).

Ce malaise est avant tout un malaise social qui vient s'amplifier par les "pratiques importées" des nouveaux arrivants, notamment dans les domaines de l'art : or, **l'identité culturelle ne se fonde, ne se définit et n'existe que dans la confrontation à la culture de l'Autre²**, à condition que les conditions soient créées pour l'expression de ces différences.

C'est avec ces questions de fond que la question de la culture doit être abordée dans ce territoire, comme dans d'autres territoires de la région ou au niveau national.

La question de la transition culturelle ne peut en aucun cas être occultée car elle pose les conditions de réussite de la formulation d'une politique culturelle de territoire, non pas fondatrice d'une identité culturelle mais dans la continuité de l'Histoire d'une population qui n'a jamais été stable, surtout sur une "terre de passage" comme en Midi-Quercy.

Une méthodologie applicable à la définition d'une politique culturelle de territoire en milieu essentiellement rural ne peut faire l'économie d'une interrogation sur la transition culturelle : ce filtre peut seul permettre une véritable appropriation de la culture (hors consommation des produits de l'industrie culturelle) par les populations locales et surtout les élus qui sont mandatés pour en établir et valider les axes.

De fait, aucune grille schématique urbaine ou institutionnelle ne peut être appliquée en tant que cadre prédéfini : les composantes culturelles à prendre en compte sont d'abord celles qui fondent l'identité culturelle historique et sociale en perpétuelle évolution. Il s'agit de cerner l'expression profonde de la culture du territoire avant d'en envisager l'évolution et de nouvelles orientations et pratiques, sans pour autant s'éloigner des cadres nationaux ou régionaux de définition et d'intervention de la culture.

Les données figurant dans le cahier des charges de l'étude, dans la présentation géo-historique et sociale du territoire, posent du reste les fondements de l'identité culturelle du territoire du Pays Midi-Quercy (d'où vient ce nom ?) : une base est donc fixée et peut servir de cadre d'approche de la culture du Pays.

Comment sortir de la civilisation résiduelle des "Beaux Arts" sans tomber dans celle de l'économie de la culture ou du loisir ? La question est essentielle car elle conditionne l'application d'une méthodologie spécifique.

² Cf. tous les travaux des ethnologues, des anthropologues, des sociologues et tout particulièrement le travail sur le processus d'identité culturelle étudié par Claude Lévi-Strauss.

III. UNE METHODOLOGIE APPROPRIEE

Afin de proposer des réponses, une méthodologie doit être envisagée, d'une part pour ce qui concerne le recueil des données, d'autre part pour ce qui concerne leur analyse et leur transcription en actions.

Dans le présent cas, le diagnostic élaboré par le cabinet PHOSPHOROS l'a été en fonction de la grille "institutionnelle" de la culture, correspondant généralement au découpage établi lors de la création du Ministère de la Culture, et ayant quelque peu évolué pour certains domaines (architecture, ethnologie, industries culturelles...).

Il semble plus opportun de poser quelques principes en guide d'avant-propos méthodologique :

- **la définition du mot "culture" dans ce territoire** : une définition au sens "anthropologique" conviendrait mieux pour qualifier ce "pays rural" dont les domaines et pratiques de la culture se rapprochent davantage de la notion de "civilisation" telle que la définissent, entre autres, les sociologues d'Europe du Nord (par exemple Norbert Elias) auxquels nous emprunterons cette définition

"La culture ou civilisation...est cette totalité complexe qui comprend les connaissances, les croyances, les arts, les lois, la morale, la coutume, et toute autre capacité ou habitude acquises par l'homme en tant que membre de la société" Edward Tylor, 1871.

- **la définition de la notion de "patrimoine"** la plus pertinente au regard des besoins est celle que l'on pourra reprendre, proche de la définition du mot "culture" que nous proposons

« Le patrimoine est constitué par tous les éléments qui fondent l'identité de chacun des groupes humains et contribuent à les différencier les uns des autres. C'est un ensemble d'agents sociaux, de biens matériels et immatériels, de savoirs organisés, qui se sont élaborés, transmis, transformés sur un territoire donné. Faire l'inventaire de tous ces éléments impose de prendre en considération les traits les plus variés, allant des formes d'organisation économique et sociale aux savoirs techniques ou symboliques, des moyens de communication (tels la langue ou le dialecte) aux biens matériels, traits considérés dans chaque cas comme élément d'un tout, de ce qu'on appelle une culture ». Pierre Lamaison.

- **la prise en compte des fondements historiques** : comment peut se définir le Pays Midi-Quercy ?

On sait que, historiquement, le territoire du "pays Midi-Quercy" correspond en réalité à plusieurs "pays historiques" de l'Ancien Régime : cette complexité se retrouve sans doute dans les configurations culturelles du territoire actuel. Ces anciens pays étaient notamment ceux du Languedoc, des Causses, du Quercy, de la Frau et du Ramier . Une unité territoriale ne peut faire l'économie de l'histoire de l'organisation et surtout de la gestion de ces anciens territoires naturels et culturels, ils expliquent souvent les divergences de perception du "pays" (de façon inconsciente).

- **le rôle que peut jouer la culture dans le cadre d'un projet de développement** qui suppose lui-même :

- *que la collectivité publique ne peut s'engager uniquement dans une politique de finances publiques de la culture sans débattre et valider les axes de son projet culturel de territoire*
- *que la collectivité publique peut remplir une mission d'accompagnement de certaines actions, tout en préservant les priorités d'une politique publique de la culture : elle s'autorise ainsi la possibilité de ne pas prendre en charge certaines actions relevant uniquement du domaine de la sociabilité, du loisir, de la convivialité.*

- *que le principe de transversalité de la culture induise des transferts possibles d'actions et leurs modes de financement vers d'autres secteurs complémentaires comme le tourisme, le social, le développement économique, la communication...*

A partir de ces postulats, la structuration de l'étude peut s'envisager selon les critères identifiés ci-après :

- 1) La définition d'une "identité culturelle historique" du territoire.
- 2) Le repère des marqueurs identitaires de ce territoire sur le plan anthropologique.
- 3) L'identification des pratiques culturelles de type "traditionnel", sans tomber dans les travers d'une quelconque folklorisation ou réduction mais au contraire en mettant en évidence la transversalité des pratiques et des perceptions (par exemple dans les domaines de l'architecture monumentale et vernaculaire, dans les pratiques des parlers locaux de type languedocien...).
- 4) L'identification des pratiques culturelles "institutionnelles" (celles des rubriques des politiques culturelles nationales et régionales) depuis la mise en œuvre de ces politiques avant-guerre et après-guerre, les années de création du Ministère de la Culture.
- 5) L'identification des pratiques culturelles des nouveaux arrivants (depuis la recomposition sociologique issue de l'exode rural, l'implantation des "néo-ruraux, les résidents à temps partiels ?) par phases successives jusqu'aux habitants actuels.
- 6) L'identification des types de convergences et des divergences entre culture institutionnelle innovante et domaines traditionnels du milieu rural, les causes : c'est sur ce point que des entretiens sont importants à réaliser et à croiser avec les pratiques elles-mêmes.
- 7) Définition des caractéristiques des différents domaines de la culture pouvant qualifier les fondements d'une "politique culturelle de territoire", avec les repérages des domaines de rupture ou de transition à prendre en compte : il s'agit de définir les axes qui apparaissent comme prioritaires en terme d'assise.
- 8) Identification des domaines et actions à développer, dans la perspective d'un développement culturel et global du territoire : il s'agira de répondre aux questions des égalités d'accès et des nouveaux besoins, à la prise en compte des politiques publiques nationales et régionales, aux coordinations d'actions, de leur promotion et de leur diffusion, aux ouvertures et aux échanges vers les autres champs (tourisme par exemple) et surtout l'extérieur du territoire pour repositionner et conforter une "nouvelle identité culturelle de territoire".
- 9) Définition des procédés et dispositifs destinés à favoriser l'appropriation du projet par les acteurs locaux.

Les critères d'analyse définis dans ce cadre permettent de prendre en compte trois rubriques d'analyse et de formalisation d'un cadre d'actions (voir ci-après)

Les catégorisations culturelles "classiques" sont intégrées à chaque domaine, de manière transversale, car elles ne sont pas considérées, dans ce schéma, comme des critères d'organisation au sens du projet.

Les domaines sont empreints d'une totale porosité et d'interférences possibles car ils s'alimentent les uns les autres.

De plus, il est fondamentalement important de :

- ne pas folkloriser, sanctuariser, figer les domaines du patrimoine car ils constituent par essence les domaines de la création de chaque époque, même si des "objets patrimoniaux majeurs" se doivent de traverser le temps (c'est le cas des Monuments Historiques ou d'œuvres artistiques présentées dans des musées...)
- ne pas poser les actions dites "socioculturelles" comme des pratiques actuelles car elles ne correspondent plus aux pratiques de ce début du troisième millénaire (elles étaient qualifiées ainsi dans un contexte précis de l'histoire des politiques sociales et culturelles) ; la question des pratiques amateurs et professionnelles entre tout à fait dans ce champ
- ne pas enfermer les catégorisations culturelles dans celles des institutions qui ont été créées pour des facilités de gestion et des compétences en terme de critères de choix et de sélection (même si au moment de l'organisation, des décisions, des choix, de l'éligibilité aux financements, ces critères gardent toute leur pertinence)
- ne pas forcer la transposition des critères d'un territoire à un autre, ou d'un territoire rural à un territoire fortement urbanisé : les territoires ruraux ou périurbains peuvent même avoir des besoins spécifiques dans les domaines de l'innovation (comme l'ont été les bibliobus).

Le cadre de définition d'une politique culturelle du Pays Midi-Quercy peut se définir comme suit :

- A. Le domaine de la culture au sens de la transmission traditionnelle : il s'agit des domaines devenus "patrimoine" au sens propre du terme dans toutes leurs composantes - les fondements d'une identité culturelle "historique"
- B. Le domaine de la culture au sens de la transition : il s'agit des formes d'émergence de modes de transition des pratiques culturelles liées à des évolutions sociales et économiques (domaine du tourisme, des pratiques d'amateurs issues de l'éducation populaire, du loisir, de l'économie culturelle)
- C. Le domaine de la création qui se fonde sur les critères d'identification du territoire (patrimoine) et sur de nouvelles dynamiques sociales (nouvelles populations ou nouvelles pratiques).

IV. LES MODALITES DE POURSUITE DE CETTE ETUDE

A) LE DOMAINE DE LA CULTURE AU SENS DE LA TRANSMISSION TRADITIONNELLE

Les objectifs : il s'agit de mettre en œuvre un projet dans le domaine du patrimoine, qui permette :

- de répondre aux attentes et aux manques observés sur le territoire
- de valoriser les potentiels existants
- de fédérer les initiatives dans ces domaines
- de centraliser les informations et initiatives
- de diffuser les informations et actions
- d'assurer des productions
- de servir de base de ressources à l'attention des utilisateurs du territoire mais aussi extérieurs
- de fonder des actions dans les domaines d'évolution du patrimoine (urbanisme, architecture, événementiels, animations, actions pédagogiques, expositions, créations s'inspirant du patrimoine, lieux d'interprétation, dispositifs de découverte et de visites, recherches, inventaires, conservation ...)
- de sortir de la vision réductrice du patrimoine comme "le passé" ou les "beaux-arts" au profit d'un héritage à faire vivre, loin des mythes fondateurs falsifiés d'une civilisation originelle, de "monuments authentiques"...

Les formes : **un centre de ressources des données patrimoniales** à destination des acteurs locaux et extérieurs, dont la vocation sera d'alimenter les actions d'appropriation, de structuration et de création sur le territoire en partenariat avec des acteurs extérieurs, notamment institutionnels.

B) LE DOMAINE DE LA CULTURE AU SENS DE LA TRANSITION

Les objectifs : il s'agit de clarifier la situation d'un grand nombre de pratiques qui se situent dans des domaines variés des pratiques dites culturelles, sans pour autant être différenciées au niveau du sens de leur action (animation, événementiel, loisir, tourisme, convivialité...) afin de :

- distinguer le propre des politiques publiques dont certains domaines d'action sont importants et doivent être confortés comme la lecture publique, la musique
- favoriser les enseignements artistiques et les actions de sensibilisation "grand public"
- établir des liens entre le premier domaine (centre de ressources patrimoniales) et celui de la "culture de transition" pour sortir et faciliter la compréhension et l'appropriation par les populations locales de la culture en création : asseoir une forme de reconnaissance de l'identité culturelle territoriale en ouvrant à des échanges avec l'extérieur et en évitant le passéisme et la folklorisation
- favoriser la recherche de la qualité de toutes les actions, non pas en forçant le professionnalisme mais en posant des niveaux d'exigence, notamment auprès des acteurs qui demandent des aides publiques
- distinguer clairement les domaines relevant du social, du tourisme, de l'économie, du loisir, de la consommation... de ceux de la culture ; les logiques d'actions sont différentes et les effets produits ne peuvent être évalués avec les critères du domaine strictement culturel (un travail sur l'histoire "culturelle et sociale" du Pays pourrait être envisagée pour revaloriser la culture en milieu rural et la sortir d'une vision tronquée par les actions folklorisantes ou socioculturelles).

Les formes :

Une réflexion précise doit être conduite pour sortir de la logique de structure, d'équipement et de subvention au profit de projets communs dont trois domaines émergent :

- **les enseignements artistiques publics comme priorité et à plusieurs niveaux d'intervention (y compris formation des élus et des techniciens)**
- la diffusion sous des formes à définir
- les échanges et les ouvertures vers d'autres territoires, notamment européens (pour donner une réalité et une validation à la notion d'identité culturelle de territoire qui ne peut exister sans le rapport à l'Autre).

C) LE DOMAINE DE LA CREATION

Les objectifs : Il s'agit de "déculpabiliser" les acteurs du territoire qui n'accèdent pas à ce domaine tout en valorisant l'existant, notamment dans les domaines du livre, de la musique et de la danse, de la création artistique. Ce travail de fond passe obligatoirement par des actions "pédagogiques", didactiques et de sensibilisation sous différentes formes. Le croisement entre culture au sens "traditionnelle" du terme, culture institutionnelle et création doivent se situer dans des confrontations inhérentes à l'innovation. Le Pays Midi-Quercy est historiquement une terre de passage, de migrations, d'échanges jusqu'à la mémoire des conflits dont le territoire est porteur. Le véritable enjeu de l'identité culturelle de territoire se situe dans la capacité à recevoir l'innovation et la création, sur fond de "patrimoine" et d'histoire culturelle.

Les formes :

Cette action, si elle se situe en parallèle avec les autres, présente néanmoins des caractéristiques particulières qui sont celles de l'ouverture et de l'image.

En effet, si un territoire peut offrir une identité culturelle qui s'appuie sur des actions et des lieux de patrimoine (matériel ou immatériel comme la langue), il ne sera perçu comme attractif et vivant que si la création est présente, sous toutes ses formes, notamment dans l'accueil de nouveaux arrivants ou de chefs d'entreprises : les voisins espagnols offrent en ce sens des exemples de réussites spectaculaires et sans doute exemplaires, combinent sagement culture d'hier (fondatrice) et de demain (création les plus audacieuses)

- des actions prioritaires de sensibilisation (formation des acteurs de décision et des techniciens)
- des voyages d'étude de découvertes et d'échanges
- la valorisation de l'existant par la confrontation (avec le patrimoine notamment)
- la réflexion et l'appropriation des domaines de la création (musique, danse, art...)
- **l'expérimentation de ces domaines d'actions dans l'Abbaye de Beaulieu** par exemple, un lieu consacré à la création contemporaine et identifié sur le plan national, en lien avec d'autres lieux du territoire.

Ces actions pourront être réajustées après évaluation dans des conditions à définir.

RAPPEL DES AXES THEMATIQUES PROPOSES POUR UNE MISE EN PERSPECTIVE DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL SUR LE MOYEN ET LONG TERMES

A. LE PATRIMOINE CULTUREL (MATERIEL ET IMMATERIEL)

Axes

Les acteurs du patrimoine

- Identifier les acteurs du patrimoine en fonction de leurs missions, de leurs compétences, de leur structuration, de leur niveau et capacité d'intervention
- structurer les partenariats afin de réunir au sein des projets, compétences professionnelles et scientifiques, moyens techniques et logistiques, moyens financiers, réseaux professionnels, ancrage territorial et réseau d'amateurs et / ou bénévoles dans l'objectif de favoriser les actions d'identification et de connaissance (inventaires), de sensibilisation, de transmission, de restauration, de réhabilitation
- recourir à l'ensemble des compétences se trouvant en Midi-Quercy mais également au niveau régional, compétence technique et scientifique (SRP et SRA, SDAP, CAUE, Archives, Universités,...)

Les musées et sites

- établir des liens cohérents entre les actions envisagés et les musées ou sites du territoire
- identifier les inventaires et les études réalisés pour les mettre à dispositions des acteurs du territoire et du public au sein d'un centre de ressources (unique ou éclaté ?)
- Identifier les collections, la politique d'exposition et de médiation des musées et des espaces muséographiques pour une adaptation des lieux, la mise en place d'une politique des publics et une professionnalisation des équipes, de l'accueil et des actions

Mise en valeur, animation et médiation

- Identifier les priorités en terme de patrimoine fragile à préserver et les actions à mettre en place (patrimoine privé en particulier)
- Organisation de circuits découverte
- Aménagement des sites d'accès et mise en place d'une signalétique cohérente à l'échelle du pays (critères à déterminer en fonction des principes de discrétion et d'intégration paysagère et en fonction de la réflexion menée à l'échelle du Pays) ou d'un guide
- Développer une politique d'édition
- Proposer des actions de sensibilisation, information et formation aux divers publics et acteurs du Pays, complémentaire et en lien avec la Charte paysagère
- Proposer des ateliers de découverte et de pratique, notamment pour les jeunes inscrits dans le cadre de projets pédagogiques
- Encourager les liens entre sites patrimoniaux et pratiques et médiation artistiques
- Favoriser les projets de coopération
- Prévoir un dispositif d'accompagnement, de coordination, de concertation et d'ingénierie des projets à l'échelle du Pays

Communication

- Prévoir un dispositif de centralisation des informations (bases de données acteurs, ressources documentaires, projets, événements, calendrier) qui utilise notamment les NTIC

B. LECTURE PUBLIQUE

Axes

Acquisitions spécifiques, animation et médiation

- spécialisations et rotations de fonds documentaires. Une réflexion sur la constitution de collections spécifiques est en cours au sein de la CCQRGA (langue anglaise, livres d'artistes, fonds photographique, documentaires, ...). Il pourrait être imaginé une politique d'acquisition et de rotation des fonds à l'échelle du Pays.
- Ces collections permettent de créer des liens avec des activités culturelles identifiées : audiovisuel et photographie, arts plastiques, musique et culture occitane. Elles permettent également un enrichissement des ouvrages ou supports documentaire en liens avec des collections proposées dans les musées (exemple Marcel Lenoir, les cisterciens, l'art contemporain,...) avec les sites patrimoniaux et périodes, architectures, savoir-faire concernés.
- Ces politiques d'acquisition spécifique et complémentaire à l'échelle du Pays permettent aussi d'engager des actions avec des publics à la fois variés et déterminés, personnes âgées, jeunes, anglo-saxons, autour de projets interdisciplinaires (ateliers lecture – écriture, conférences, exposition, spectacles), favorisant l'interculturel et l'intergénérationnel. Certaines sont en cours, Réel propose ainsi des lectures par des personnes âgées, destinées à des jeunes (Lire et faire lire), d'autres peuvent être imaginées.
- Des actions sont menées en partenariat avec l'Education Nationale qui pourraient constituer une porte d'entrée pour l'intégration de projets culturels « Pays » dans les projets pédagogiques des établissements

Lieux d'information et de diffusion

- les espaces pourraient accueillir des spectacles de petites formations et identifier les médiathèques comme des lieux de diffusion culturelle inscrits dans une démarche d'action culturelle
- les compétences des professionnels pourraient être mises au service de l'élaboration de projets territoriaux en concertation avec d'autres acteurs dans des domaines différents (soutien à l'ingénierie et l'élaboration de projets)
- lieux ressources, les bibliothèques par la variété des services proposés, dont l'utilisation des TIC et l'informatisation sont des médiateurs particulièrement intéressants (pédagogie de recherche d'informations, réponses individualisées), ouverts à des publics variés.

Lieux de connaissance des publics et de leurs pratiques culturelles

- Les bibliothèques peuvent également mettre à disposition du territoire des informations précises sur leur public et leurs pratiques.

C. ARTS VISUELS – AUDIOVISUELS, PHOTOGRAPHIE

Axes

- Identification et mise en réseau des acteurs autour de projets territoriaux (dont les bibliothèques)
- Favoriser la transmission des savoirs et compétences techniques dans le cadre d'ateliers d'initiation à destination notamment des jeunes, dans et hors cadre scolaire (organisation d'une filière Education nationale ?)
- Encourager l'intégration des programmations ou productions locales dans les salles de diffusion existantes
- Inciter à la mise en place de programmations intégrant les thématiques « Pays » dans le cadre des festivals
- Soutenir les actions impliquant les jeunes
- Soutenir les productions documentaires, photographiques, audio permettant une meilleure connaissance des ressources culturelles du Pays
- Soutenir les actions de diffusion intégrées dans un projet pédagogique ou de médiation à l'égard du public (ateliers de pratiques ou de décryptage, conférences,...) pour ne pas restreindre au contenu mais donner les outils de compréhension, d'analyse et de critique
- Encourager les partenariats avec d'autres structures professionnelles reconnues en Midi-Pyrénées du point de vue de la programmation et de la diffusion
- Encourager la coopération inter Pays, notamment dans le cadre de résidences de création

D. ARTS PLASTIQUES

Axes

- Identifier les artistes du Pays, leur statut et leur démarche
- Encourager les liens entre pratiques artistiques, enseignements, sites et collections accessibles au grand public sur le territoire
- Favoriser l'émergence d'un centre de ressources, d'accueil et de médiation à l'art contemporain à l'Abbaye de Beaulieu – création d'une artothèque ?
- Encourager les partenariats et les passerelles entre artistes, écoles ou ateliers de pratique et le centre d'art et de design La Cuisine
- Identifier et faire connaître les lieux d'exposition du Pays (dont les galeries)
- Soutenir les actions favorisant la rencontre du public avec les artistes
- Inciter au développement de partenariats avec les centres d'art de Midi-Pyrénées
- Soutenir les actions visant la production de supports de communication sur le travail des artistes dont la qualité du travail est reconnue, leur démarche et leurs oeuvres

E. SPECTACLE VIVANT (THEATRE, MUSIQUE, DANSE, ARTS DE LA RUE)

Axes

- identification des artistes et compagnies installés en pays Midi-Quercy, en partenariat avec l'ADDA 82, le Conseil Régional et la DRAC
- Identification des lieux structurants de diffusion (pôles) pour un soutien aux équipements, à la gestion et l'animation des lieux
- Identification des lieux de diffusion pouvant accueillir des petites formations (type médiathèques, bistrots de Pays,...) pour les faire connaître localement
- Identification et mutualisation des moyens logistiques (chapiteaux, gradins, grill, lumières,...) de certaines communes
- Développement des partenariats avec le service du Conseil général la COGEMA pour le prêt de matériel technique et l'ADDA pour une aide à la programmation
- professionnalisation des équipes et de la gestion des lieux de diffusion par la mise en place de formations ou d'accompagnements adaptés
- Intégration dans les réseaux régionaux visant les échanges avec d'autres structures professionnelles pour des partenariats du point de vue de la programmation et de la conquête des publics – coopération inter pays
- Incitation à l'organisation de temps de rencontres entre professionnels et amateurs et entre artistes et le public, notamment dans le cadre de résidences de création s'inscrivant dans le cadre de projets territoriaux
- Evaluation du fonctionnement des lieux de diffusion, des conditions d'accueil des spectacles et du public, de l'adaptation des outils de communication et d'information au public, de la pédagogie mise en place autour de la programmation

F. CULTURE OCCITANE

Axes

- structuration de l'offre dans un objectif de lisibilité, d'identification des acteurs et de communication
- mise en réseau des acteurs à l'échelon local et régional pour une plus grande ampleur des projets et une meilleure diffusion et communication
- Identification d'un pôle structurant et fédérateur pour une plus grande mutualisations d'actions et leur structuration
- Soutien aux actions permettant de faire mieux connaître la culture occitane dans toutes ses composantes
- intégration de la langue occitane dans la communication du pays dont la signalétique envisagée dans le cadre de la charte paysagère mais aussi dans le cadre de la mise en place d'une signalétique touristique
- soutien aux projets pédagogiques, notamment à destination des jeunes hors temps scolaire – les actions proposées dans le cadre scolaire sont à discuter avec l'Inspection d'académie.

CHARTRE DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES POUR DEMAIN

PATRIMOINE BÂTI ET SAVOIR-FAIRE - RAPPELS DES AXES ET PRECONISATIONS

Dans la charte paysagère, les documents « Enjeux et stratégie », « Plans de paysage » (1 plan de Pays, 3 plans de terroir) et la « Boîte à outils » identifient des enjeux pour le territoire, proposent des orientations stratégiques majeures et des recommandations transversales et thématiques indiquant les axes prioritaires, les objectifs, le contenu, les modalités de mise en œuvre et les compétences requises - partenariats

Enjeux et stratégie pour la préservation et la valorisation du patrimoine bâti et des savoir-faire

- 1. Proposer un projet partagé aux territoires de la terre crue**
- 2. Valoriser le petit patrimoine identitaire**
- 3. Identifier et valoriser les matériaux, les couleurs, les lumières**
- 4. Protéger et valoriser les sites remarquables non protégés**
- 5. Valoriser les savoir-faire agricoles et ruraux**

Enjeux touristiques et stratégie de développement (étude tourisme/ charte paysagère)

1. Proposer un projet partagé aux territoires de la terre crue

Habitat, fermes

Connaissance, reconnaissance (identification), revalorisation et réhabilitation

Valorisation du travail déjà engagé (inventaire et réhabilitation)

Valorisation d'un matériau adapté aux exigences du développement durable pour la création d'un habitat contemporain

Mobilisation des savoir-faire

Faire émerger un centre de ressources spécifiques sur la réhabilitation et la valorisation de ce matériau

2. Valoriser le petit patrimoine identitaire

Pigeonniers, granges, calvaires, puits, fontaines, moulins,, murets,...

Identification (repérages), valorisation, réhabilitation

Action et initiatives ayant vocation à être fédérées par la Maison du Patrimoine

Développer et mettre en cohérence ces actions à l'échelle du Pays : faire connaître, relier ces éléments à des circuits de découverte, faire émerger un pôle de compétence spécifiques

3. Identifier et valoriser les matériaux, les couleurs, les lumières

La couleur du bâti est un vecteur de savoir-faire et des traditions du territoire

Valorisation

Analyse chromatique du bâti, mise en place d'une palette de couleurs, liens avec le patrimoine naturel (terre, sols)

Favoriser l'échange et la transmission des savoir-faire, actions de sensibilisation et de formation

4. Protéger et valoriser les sites remarquables non protégés

Approfondir la connaissance, la reconnaissance et la valorisation des éléments

remarquables (sites, ensembles bâtis et formes urbaines médiévales : les bastides)

Recensement, protection, découverte et valorisation lors de l'élaboration de documents d'urbanisme

5. Valoriser les savoir-faire agricoles et ruraux

Les productions agricoles et les constructions associées

Poursuivre les politiques de qualité production, organiser le transfert des savoir-faire vers les jeunes générations, réflexions sur l'évolution de la production agricole/ attentes de la société contemporaine

6. Enjeux touristiques et stratégie de développement (étude tourisme/ charte paysagère)

Optimiser la valorisation touristique des richesses patrimoniales, naturelles et culturelles

Optimiser le maillage des acteurs touristiques pour développer les produits et les offres de séjours

Optimiser la démarche de mise en marché : promotion, communication et commercialisation

Les enjeux de la charte paysagère : formaliser les portes d'entrées touristiques

Valoriser les routes paysagères et les itinéraires de découverte (préservation et réhabilitation, signalétique, circuits)

Recommandations transversales, notamment

- la formation, la sensibilisation (élus, acteurs professionnels, habitants, anciens et nouveaux, jeunes) et la pédagogie
- la communication et l'information